



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
65130 Capvern

Du 27 Février 2018 à 20 heures 30.

PRESENTS: MM. LARAN JP. ZANON M. LACHAUD P. DASTUGUE G. KATZ M. DURANCET J. BROUCA-CABARRECQ C. ALONSO T. FORNER M. PARROU M. CHAUVET G. CABANAC V.

PROCURATIONS: ROYO F. (KATZ M.)

ABSENTS : ROTGÉ C, PEYROUZELLE M.

Secrétaire de séance : Madame Monique KATZ

Construction d'une salle de sport – 1^{ère} tranche : plan de financement

La Municipalité de Capvern souhaite entreprendre la construction d'une salle de préparation (vidéoprojecteur, paperbord, chaises et tables, ...) et de pratique sportive attenante au stade de rugby « Anselme Castillon » à Capvern Village à destination de l'Union Sportive Capvernois mais aussi de l'école en cas d'intempéries.

Le local existant, rue du XI novembre, étant vétuste, décentralisé du lieu de pratique sportive (attenant au groupe scolaire) et générant des nuisances dans le voisinage, il convient de construire un nouveau local répondant aux nouvelles attentes (fonctionnel, accessibilité handicapé, normes sécurité, respect de l'environnement).

Cette salle, implantée derrière les vestiaires du stade de rugby, sera bâtie en grande partie sur la base de volontariat avec les professionnels du bâtiment également futurs utilisateurs et ce afin de réduire les coûts pour la collectivité. Il comprendra une grande salle polyvalente sport / réceptif / préparation, une réserve pour le matériel de sport, ainsi que des sanitaires et un bureau.

Le montant de la première tranche des travaux s'élève à 26 806.50€ H.T.

Monsieur Le Maire propose donc le plan de financement ci-dessous :

	H.T.	T.T.C.	%
T.D.I.L. (Travaux divers d'Intérêt local)	5 361.30	6 433.56	20
D.E.T.R.	5 361.30	6 433.56	20
C.R. Occitanie – F.R.I.	5 361.30	6 433.56	20
Commune	10 722.60	12 867.12	40
TOTAL	26 806.50	32 167.80	100

Plan de redynamisation de Capvern Les Bains – Axe 1 L'outil thermal : plan de financement

Depuis début 2017, la Mairie de Capvern et les acteurs socioprofessionnels locaux travaillent ensemble très activement sur la mise en œuvre d'un plan de redynamisation de la station thermale de Capvern Les Bains. En effet, l'activité thermale génère chaque année plus de 7 millions d'euros de retombées économiques sur le territoire de la nouvelle communauté des communes. Ce projet commun et fédérateur s'est traduit, fin 2017, par la définition d'un programme d'actions chiffrées selon 4 grands axes de développement et de structuration qui reposent entre autres sur la réhabilitation et la modernisation des infrastructures du territoire et sur une redynamisation du tissu économique local.

L'ensemble des actions pressenties a fait l'objet d'un chiffrage et de fiches actions présentant l'opportunité de chaque opération, ce qui a permis à l'équipe municipale d'opérer des choix stratégiques en fonction des priorités sur les cinq prochaines années.

En l'attente d'un comité financeur programmé par le Pays des Nestes et regroupant les pouvoirs publics, il convient toutefois de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux 2018 compte tenu des dates de dépôts des dossiers.

Ainsi, Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée que l'axe 1 à savoir la modernisation de l'outil thermal (qui regroupent 8 actions pour l'année en cours) soit considéré comme prioritaire. En effet, moderniser l'outil thermal permettra le développement de la clientèle et par conséquent de la station.

Le montant total des opérations de cet axe ayant été chiffré à 1 069 377.00€ H.T., Monsieur Le Maire propose le plan de financement suivant, étant entendu :

- que les opérations seront priorisées en fonction des enveloppes accordées
- que la rénovation du Bouridé constitue l'action prioritaire au sein de cet axe

	H.T.	%
D.E.T.R.	320 801.00	30.00
CR Occitanie – Ligne tourisme / Thermalisme	320 801.00	30.00
CR Occitanie – Rénovation énergétique	50 000.00	4.68
CR Occitanie – Accessibilité des bâtiments	50 000.00	4.68
Commune	327 735.00	30.64
TOTAL	1 069 377.00	100.00

Plan de redynamisation de Capvern Les Bains – Axe 3 / Opération 3.1.3 « renouvellement du mobilier urbain » : Plan de financement

Depuis début 2017, la Mairie de Capvern et les acteurs socioprofessionnels locaux travaillent ensemble très activement sur la mise en œuvre d'un plan de redynamisation de la station thermale de Capvern Les Bains. En effet, l'activité thermale génère chaque année plus de 7 millions d'euros de retombées économiques sur le territoire de la nouvelle communauté des communes. Ce projet commun et fédérateur s'est traduit, fin 2017, par la définition d'un programme d'actions chiffrées selon 4 grands axes de développement et de structuration qui reposent entre autres sur la réhabilitation et la modernisation des infrastructures du territoire et sur une redynamisation du tissu économique local.

L'ensemble des actions pressenties a fait l'objet d'un chiffrage et de fiches actions présentant l'opportunité de chaque opération, ce qui a permis à l'équipe municipale d'opérer des choix stratégiques en fonction des priorités sur les cinq prochaines années.

En l'attente d'un comité financeur programmé par le Pays des Nestes et regroupant les pouvoirs publics, il convient toutefois de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux 2018 compte tenu des dates de dépôts des dossiers.

Ainsi, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de positionner l'opération 3.1.3 « Renouvellement du mobilier urbain » de l'axe 3 « Attractivité du territoire » pour des demandes de co-financement dès 2018 compte tenu de l'état de dégradations d'un certain nombre de poubelles, bancs, tables ...

Le montant total du renouvellement de ce mobilier s'élève à 70 544.00€ H.T.

Le plan de financement ci-dessous est demandé à l'approbation du Conseil Municipal.

	H.T.	%
D.E.T.R.	10 581.60	15
C.R. Occitanie – Aménagement espaces publics	17 636.00	25
CD 65 – AAP Territorial	21 163.20	30
Commune	21 163.20	30
TOTAL	70 544.00	100

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT : AVENANT N°1- CAMPAGNE DE MESURES NAPPE HAUTE – ARTÉLIA

Dans le cadre du marché public de Maitrise d'œuvre portant sur le diagnostic Assainissement, Monsieur Le Maire soumet au Conseil municipal l'avenant n°1 avec Artelia portant sur la réalisation d'une campagne de mesure Nappe Haute afin de compléter et d'affiner les analyses déjà réalisées et d'obtenir une vision d'ensemble cohérente.

En effet, l'étude de la nappe permanente ayant mise en évidence des imperfections sur le réseau, cette campagne de mesure permettra de préciser ces informations. A ce titre, il est nécessaire d'équiper deux points de relevés.

Enfin, les partenaires ont convenu qu'il était souhaitable de se revoir à l'issue de la phase étude et avant la restitution finale portant sur les prescriptions.

Le montant total H.T. de ces opérations complémentaires s'élèvent à 9 960.00€.

RÉCAPITULATIF MARCHÉS PUBLICS 2017

Conformément à l'article 107 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la collectivité doit publier au cours du premier trimestre de l'année en cours la liste des marchés conclus dans l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Voici donc l'inventaire des marchés conclus en 2017 pour le compte de la Mairie de Capvern

Type	Procédure	Intitulé	Montant Total H.T du marché
Travaux	MAPA	Mise en accessibilité Mairie et services annexes	38 277.08 €

Lot	Date de signature Du marché	Nom de l'attributaire	Montant H.T
1 – Maçonnerie	20.11.2017	Verdier SARL	7 118.80 €
2 – Revêtement	20.11.2017	Verdier SARL	2 080.00 €
3 – Menuiserie Alu	20.11.2017	Clair de Jour	2 925.00 €
4 – Porte vitrée automatique	18.10.2017	Record Portes automatiques SAS	8 770.00 €
5 – Elévateur	18.10.2017	PBS	16 300.00 €
6 - Sanitaire	/	Infructueux	/
7 – Peinture	20.11.2017	Patrick Duthu	1 083.28 €
8 – Garde-corps Signalétique	/	Infructueux	/

RENOUVELLEMENT D ADHÉSION A PEFC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la Commune, de renouveler son adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

➤ De renouveler son adhésion pour l'ensemble des forêts que la commune de Capvern possède en OCCITANIE, au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC) pendant 5 ans. Cette adhésion est reconduite tacitement, sauf dénonciation par l'adhérent au moins 3 mois avant la date d'expiration ;

➤ De s'engager à respecter le cahier des charges national du propriétaire forestier ainsi que le cahier des charges national pour l'exploitant forestier durant la période d'adhésion ; et d'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence, ces cahiers des charges pourront être modifiés ;

➤ D'accepter et de faciliter la mission PEFC OCCITANIE et/ou de l'organisme certificateur amenés à effectuer des contrôles de conformité dans les forêts objets de l'adhésion, et de les autoriser à cet effet à les visiter et, à titre strictement confidentiel, à consulter les documents de gestion attachés à celles-ci ;

- De s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient lui être demandées par PEFC OCCITANIE en cas de pratiques forestières non conformes au cahier des charges du propriétaire, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC ;
- D'accepter que cette adhésion soit rendue publique ;
- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci ;
- De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC OCCITANIE ;
- De désigner le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cette adhésion ou renouvellement d'adhésion.

LOYER LE MADISON II

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Par lettre en date du 13/02/2018, Madame Josiane DELAS, Directrice du MADISON II, demande de revoir l'augmentation prévue au 1^{er} Mars 2018 qui porterait le loyer à 700 €.
- Madame Josiane DELAS évoque la conjoncture actuelle et le fait que cette augmentation ne suive pas l'indice de référence des loyers.

L'Assemblée précise :

- Cette augmentation est formalisée sur le bail signé le 10/03/2012 pour 9 ans.
- Une baisse du loyer a déjà été pratiquée en Mars 2015.
- Les plaintes de curistes dus au bruit sont permanentes durant la saison.
- Des dégradations permanentes sont constatées aux abords de l'établissement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- ✓ De maintenir le montant du loyer à 700 € à compter du 1^{er} Mars 2018.

AUDIT ENERGÉTIQUE DES THERMES– PARTICIPATION DES THERMES DE CAPVERN

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du diagnostic énergétique mené en 2017 sur l'ensemble des bâtiments thermaux par la société Ovalee Ingénierie pour un montant T.T.C. de 10 500.00 €, le Docteur Ferrara de Santé Actions s'est engagé favorablement pour la prise en charge des 50% TTC restant à charge de la collectivité. Ainsi, déduction faite des aides de la Région et de l'Ademe soit 6 126.00€, le montant total à charge de la société des Thermes de Capvern s'élève à 2 187.00€ T.T.C.

Le Conseil Municipal et à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à rédiger une convention en ce sens et engager les procédures nécessaires pour facturer à la société Les Thermes de Capvern un montant de 2 187.00€ TTC.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE CAPVERN LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS MIDI-PYRENEES ET IMMO CAP

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la gestion des espaces naturels sur la commune de Capvern, par convention, Monsieur le Maire propose la signature de partenariat entre la Commune de Capvern, le Conservatoire d'espaces naturels Midi-Pyrénées et IMMO CAP.

L'Adjoint en charge du dossier procède à la lecture de la convention.

- Pour la commune de Capvern :
- S'assurer de la réalisation effective des travaux et en garantir la bonne fin.
- Réaliser certaines actions listées.
- Mise à disposition de personnels.
- Faire assurer des travaux de coupe forestière et de gyrobroyage.
- Durée de la convention : 30 ans
- Coût pour la commune 14000.00 € étalé sur les 25 dernières années de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses présents, décide :

- D'autoriser le Maire à signer la Convention pluriannuelle 2017-2047.

Fin de séance 22h.

Le Maire Jean-Paul LARAN.